

J'eus pour régent de *cinquième*, depuis le mois de novembre 1790 jusqu'à la fin d'août 1791, le Père Herluison, homme d'environ trente-six ans, d'une très-haute piété, et qui passait pour fort instruit; depuis le mois de novembre 1791 jusqu'à la fin d'août 1792, où le Collège de l'Oratoire fut supprimé révolutionnairement, j'eus pour régent de *quatrième*, le Père Royer. Comme ce Père était assez gras et frais, quelques-uns de MM. les pensionnaires lui donnaient le surnom de *la truie*. Ce n'en était pas moins un jeune professeur plein d'esprit, dont l'enseignement n'avait rien que d'agréable. Je me rappelle que, dans l'été, vers la fin de la classe du soir, il prenait un vrai plaisir à nous amuser par des lectures de *Gil Blas* ou de *Don Quichotte*, et que la punition la plus forte qu'il put nous infliger, c'était de ne nous rien lire du tout. Quelque temps après sa sortie du collège, ce bon Père fut obligé, pour se soustraire à la réquisition, aussi bien qu'à la terreur, de se cacher dans les bureaux de l'administration des vivres de l'armée des Alpes; un peu plus tard, voulant se donner un état honorable, il se rendit à Montpellier et il y étudia la médecine. On l'a vu depuis à Paris, sous le nom de Royer-Collard, médecin du roi par quartier et de l'hospice de Charenton; il était frère du savant M. Royer-Collard, si célèbre à la Chambre des Députés, et il est mort en 1825, membre de l'Université et de la Légion-d'Honneur.

« Au mois de novembre 1792, je vins faire ma *troisième* au collège de Notre-Dame, sous M. le professeur Tabard, qu'on a vu ensuite, pendant plusieurs années, conservateur de la bibliothèque de la ville. J'avais alors pour répétiteur mon parent Pallu, instituteur à la place Neuve-des-Carmes, et qui, au commencement de 1794, a terminé sa vie sur les échafauds de la Terreur, pour avoir fait partie du Jury nommé dans le procès du fameux Châlier.

.....

« Il est bon de dire ici que je n'étais au collège ni des forts ni des faibles. Chaque année, lorsqu'il s'est agi de pas-